

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02374
Numéro SIREN : 811 440 825
Nom ou dénomination : 4BTEC

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2017 sous le numéro de dépôt 29237

1519

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2017

29237

Désignation de l'entreprise <u>4BTEC</u>										Néant ☐ *										
Adresse de l'entreprise <u>39 RUE DES CHAMPS ELYSEES 94250 GENTILLY</u>																				
SIREN <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>8</td><td>1</td><td>1</td><td>4</td><td>4</td><td>0</td><td>8</td><td>2</td><td>5</td></tr></table>												8	1	1	4	4	0	8	2	5
8	1	1	4	4	0	8	2	5												
Durée de l'exercice en nombre de mois * <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>1</td><td>2</td></tr></table> Durée de l'exercice précédent * <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>0</td><td>7</td></tr></table>												1	2	0	7					
1	2																			
0	7																			
										Exercice clos le <table border="1" style="display: inline-table;"><tr><td>3</td><td>1</td><td>1</td><td>2</td><td>2</td><td>0</td><td>1</td><td>6</td></tr></table>		3	1	1	2	2	0	1	6	
3	1	1	2	2	0	1	6													
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012															
		Autres *	014		016															
	Immobilitisations corporelles *		028		030															
	Immobilitisations financières * (1)		040		042															
	Total I (5)		044		048															
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052															
		Marchandises *	060		062															
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066															
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070															
		Autres * (3)	072	1 406	074			1 406												
	Valeurs mobilières de placement		080		082															
	Disponibilités		084	12 802	086			12 802												
	Charges constatées d'avance *		092		094															
Total II		096	14 208	098			14 208													
Total général (I+II)										110	14 208	112		14 208						
PASSIF										Exercice N 1		NET								
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120			12 000												
	Écarts de réévaluation				124															
	Réserve légale				126		200													
	Réserves réglementées *				130															
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131		132														
	Report à nouveau				134		43													
	Résultat de l'exercice				136		370													
	Provisions réglementées				140															
Total I				142		12 614														
Provisions pour risques et charges				Total II	154															
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156															
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164															
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166															
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)			169	953	172	1 594													
Produits constatés d'avance				174																
Total III				176		1 594														
Total général (I + II + III)										180	14 208									
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195													
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182													
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184													

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2017

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		4BTEC		Néant ☐ *				
A – RÉSULTAT COMPTABLE						Formulaire déposé au titre de l'IR	018			
						Exercice N clos le	13.11.2016			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209	11 753	210	11 753		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214				
				217		218				
				Services *						
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *				224					
	Subventions d'exploitations reçues				226					
	Autres produits				230					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	11 753			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	9 205	234	9 205		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		240			
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)		242	1 722	242	1 722		
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	381	244	381		
	Rémunérations du personnel *				250		250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		252			
	Dotations aux amortissements *				254		254			
	Dotations aux provisions				256		256			
Autres charges		(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260	33			
Total des charges d'exploitation (II)						264	11 341			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	411			
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294				
Produits exceptionnels (IV)						290				
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347		300				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	41			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	370			
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	370	314				
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318						
	Provisions non déductibles *			322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	41					
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247		330					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998						
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999							
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997						
	Entreprises nouvelles (44. sexies)		986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)		127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)		991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990				
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	350			
		Créance due au report en arrière du déficit			346					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1	352	411	354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						Déficit col. 2	356			
Déficits antérieurs reportables * 141..... dont imputés sur le résultat :								360	141	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1	370	270	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Plan comptable général en vigueur)

de la société **4 BTEC**

E.U.R.L. au CAPITAL de 12 000 Euros.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Durée de l'exercice : 12 mois

TOTAL DU BILAN :	14 208 €
RESULTAT - BENEFICE :	370 €

TOUS LES ELEMENTS DE CETTE ANNEXE FONT PARTIE INTEGRANTE DES
COMPTES ANNUELS qui ont été établis par le Président.

ELEMENTS DE L'EXERCICE

TROIS ELEMENTS ESSENTIELS

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE DE
RESULTAT

III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

ELEMENT I DE L'ANNEXE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Les principes généraux de prudence, régularité, sincérité et image fidèle ont été respectés conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- . Continuité de l'exploitation,
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices.

LIMINAIRE :

Conformément aux prescriptions légales, la comptabilité de l'exercice a été établie selon le PCR en vigueur.

REGLES ET METHODES :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée prévue et de la nature du matériel (cf. état 2033 C).

Les stocks ont été valorisés selon la méthode premier entré premier sorti.

Les opérations en devises sont insignifiantes voire nulles.

La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation.

ELEMENT II DE L'ANNEXE

- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

- <i>Etat de l'actif immobilisé :</i>	N°2033 A
- <i>Etat des amortissements :</i>	N°2033 C
- <i>Etat des provisions :</i>	N°2033 D
- <i>Etat des échéances des créances :</i>	N°2033 A
- <i>Etat des échéances des dettes :</i>	N°2033 A
- <i>Réévaluation :</i>	N°2033 C

B) JOINT SUR PAPIER LIBRE AUX IMPRIMES FISCAUX :

- . Produits à recevoir,
- . Charges à payer,
- . Charges et produits constatés d'avance.

C) INFORMATIONS GENERALES :

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les stocks.

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les immobilisations.

Les différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant et les frais d'établissement sont peu significatifs.

L'entreprise n'a pas comptabilisé de frais de recherche et de développement à l'actif de son bilan.

Il n'y a pas de charges à répartir sur plusieurs exercices.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE :

Le fonds de commerce a été créé par l'associé unique.

D) INFORMATIONS PARTICULIERES AUX SOCIETES :

1) Aucune avance n'a été consentie aux associés.

2) La société a la forme de SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE.

3) Au 01 JANVIER 2016, le capital fixé dans les statuts représente un montant de 12 000 €,

Son capital au 31 DECEMBRE 2016 reste inchangé.

ELEMENT III DE L'ANNEXE

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

CREDIT BAIL : ETAT 2033 B

ENGAGEMENTS FINANCIERS : ETAT 2033 A

B) DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :

NEANT

C) PRISES DE PARTICIPATIONS :

L'entreprise ne possède ni filiale ni participations.

Elle n'est filiale d'aucune autre société et n'entre dans aucun périmètre de consolidation.

ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Plan comptable général en vigueur)

de la société **4 BTEC**

E.U.R.L. au CAPITAL de 12 000 Euros.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Durée de l'exercice : 12 mois

TOTAL DU BILAN :	14 208 €
RESULTAT - BENEFICE :	370 €

TOUS LES ELEMENTS DE CETTE ANNEXE FONT PARTIE INTEGRANTE DES
COMPTES ANNUELS qui ont été établis par le Président.

ELEMENTS DE L'EXERCICE

TROIS ELEMENTS ESSENTIELS

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE DE
RESULTAT

III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Les principes généraux de prudence, régularité, sincérité et image fidèle ont été respectés conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- . Continuité de l'exploitation,
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices.

LIMINAIRE :

Conformément aux prescriptions légales, la comptabilité de l'exercice a été établie selon le PCR en vigueur.

REGLES ET METHODES :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée prévue et de la nature du matériel (cf. état 2033 C).

Les stocks ont été valorisés selon la méthode premier entré premier sorti.

Les opérations en devises sont insignifiantes voire nulles.

La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation.

ELEMENT II DE L'ANNEXE

- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

- <i>Etat de l'actif immobilisé :</i>	N°2033 A
- <i>Etat des amortissements :</i>	N°2033 C
- <i>Etat des provisions :</i>	N°2033 D
- <i>Etat des échéances des créances :</i>	N°2033 A
- <i>Etat des échéances des dettes :</i>	N°2033 A
- <i>Réévaluation :</i>	N°2033 C

B) JOINT SUR PAPIER LIBRE AUX IMPRIMES FISCAUX :

- . Produits à recevoir,
- . Charges à payer,
- . Charges et produits constatés d'avance.

C) INFORMATIONS GENERALES :

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les stocks.

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les immobilisations.

Les différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant et les frais d'établissement sont peu significatifs.

L'entreprise n'a pas comptabilisé de frais de recherche et de développement à l'actif de son bilan.

Il n'y a pas de charges à répartir sur plusieurs exercices.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE :

Le fonds de commerce a été créé par les actionnaires.

D) INFORMATIONS PARTICULIERES AUX SOCIETES :

1) Aucune avance n'a été consentie aux associés.

2) La société a la forme de SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE.

3) Au 01 JANVIER 2016, le capital fixé dans les statuts représente un montant de 12 000 €,

Son capital au 31 DECEMBRE 2016 reste inchangé.

ELEMENT III DE L'ANNEXE

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

CREDIT BAIL : ETAT 2033 B

ENGAGEMENTS FINANCIERS : ETAT 2033 A

B) DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :

NEANT

C) PRISES DE PARTICIPATIONS :

L'entreprise ne possède ni filiale ni participations.

Elle n'est filiale d'aucune autre société et n'entre dans aucun périmètre de consolidation.

SAS 4BTEC
Société au capital de 12 000 €
39 Rue des Champs Elysées
94250 GENTILLY
SIREN N° 811 440 825

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 11 753 € contre 8 413 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 39,70 %.

Le total des charges d'exploitation ressort à 11 341 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 0 €.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est de 0 € contre 0 € pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le résultat d'exploitation ressort à + 411 € contre - 141 € pour l'exercice précédent, marquant une nette progression.

Le résultat financier, d'un montant de 0 € contre 0 € pour l'exercice précédent, fait ressortir un résultat courant avant impôts de + 411 € contre - 141 € au 31 décembre 2015.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de 0 €, contre 0 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 41 € contre - 384 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un bénéfice de 370 €.

Ce résultat se trouve en augmentation de 52.26 % par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 243 €.

Dettes fournisseurs

Nous vous présentons la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (C.Com. Art. L. 441-6-1 et D. 441-4 ; LME art. 24-II) pour les deux derniers exercices.

Exercices	Factures à 30 jours	Factures à 45 jours	Factures à 60 jours	Autres délais
2015	0 €	0 €	0 €	0 €
2014	0 €	0 €	0 €	0 €

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous souhaitons développer l'activité.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 370 euros, que nous vous proposons d'affecter en totalité au poste "Report à nouveau" (centimes à parfaire), le portant ainsi à + 413 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividende total	Autres revenus distribués	
31.12.2015	NEANT	-	
31.12.2014	NEANT	-	
31.12.2013	NEANT	-	

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal d'un montant de 0 € au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce.

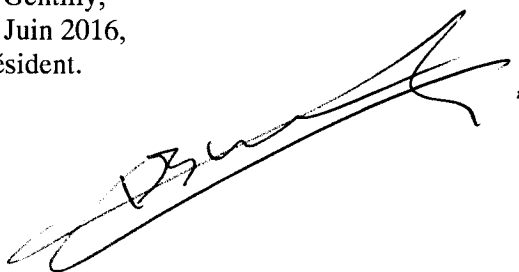
Ratification de la rémunération du président

Nous vous demanderons de ratifier le montant brut alloué au président au cours de l'exercice écoulé.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Fait à Gentilly,
Le 30 Juin 2016,
Le président.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'D. Dur', written over a horizontal line.

SAS 4BTEC
Société au capital de 12 000 €
39 Rue des Champs Elysées
94250 GENTILLY
SIREN N° 811 440 825

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 Juin 2016

L'an 2016, le 30 Juin à 18 heures,

Les Actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur convocation qui leur a été faite par la Présidente.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

Sont présents :

- Monsieur ^EAzddine BOUDA
propriétaire de quatre cent actions, ci 400 actions
- Monsieur Tahar BOUHABILA
propriétaire de quatre cent actions, ci 400 actions
- Monsieur Youcef BOUHABILA
propriétaire de quatre cent actions, ci 400 actions

soit un total de mille deux cent actions représentant l'intégralité du capital social.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Azddine BOUDA, en sa qualité de Président.

Le Président constate que la feuille de présence certifiée sincère et véritable par les quatre actionnaires fait ressortir que les membres présents ou représentés, possèdent l'intégralité du capital social.

En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

13/

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des comptes, annexes et conventions ;
- Affectation du résultat ;
- Questions diverses.

Puis, Il dépose sur le bureau et met à la disposition des Actionnaires :

1°/ La feuille de présence à l'Assemblée Générale certifiée sincère et véritable par les actionnaires ;

2°/ Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 Décembre 2016 de la Société 4BTEC;

3°/ Le rapport de gestion du Président ;

5°/ Le projet des résolutions soumises au vote de l'Assemblée Générale ;

6°/ La liste des conventions établie conformément aux dispositions de l'article L. 225-115 du Code de Commerce.

Le Président rappelle que l'inventaire, les comptes sociaux, ainsi que les projets de résolutions, les rapports du Président ont été tenus à la disposition des actionnaires pendant les quinze jours qui ont précédé la date de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion.

Ces lectures terminées, le Président déclare la discussion ouverte.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, approuve purement et simplement les dits rapports et les comptes annuels, à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

13

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2016, soit un bénéfice de 370 euros, de la façon suivante :

- Affectation en totalité, soit 370 €, au poste report à nouveau

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code Général des Impôts, l'Assemblée Générale rappelle que les distributions suivantes de dividendes sont intervenues au cours des trois derniers exercices.

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement	
	Dividende total	Dividende net par action
31.12.2015	NEANT	-
31.12.2014	NEANT	-
31.12.2013	NEANT	-

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constate qu'aucune rémunération n'a été perçue par Monsieur ^PAzzidine BOUDA en qualité de Président.

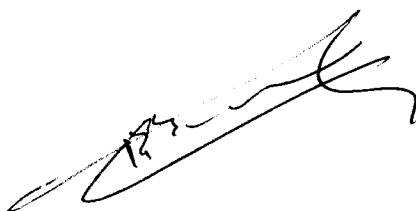
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président n'a pas pris part au vote.

QUATRIEME RESOLUTION

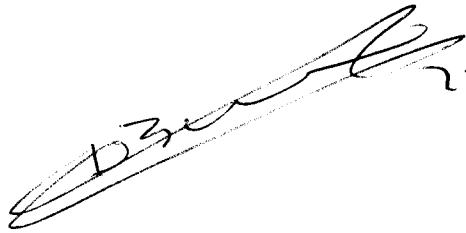
L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour remplir toutes formalités, notamment de dépôt.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal signé, après lecture, par les actionnaires.

A handwritten signature in black ink, slanted upwards from left to right. The signature is stylized and appears to be a single name, possibly 'D. Z. ...', though the exact characters are difficult to decipher due to the cursive style.